

Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de David ben Messaouda, Hanna Roza bat Etshe et Naomie Ra'hel bat Sim'ha



Pour l'élévation de l'âme de Yitshak Ben Chímone, Yéhouda Ben David, Chímone Ben Yitshak, Aaron Ben Chímone, Messaouda bat Guemra, et Hanna Bath Esther



Pour le zivoug de, Jenny Bat Étoile



Résumé de la Paracha

La Paracha de Choftim enjoint le peuple à la création d'un système judiciaire par la nomination de juges et d'officiers chargés de faire régner l'ordre dans le peuple. Bien évidemment, la Torah précise l'importance pour le juge de s'éloigner de toute forme de corruption afin de ne pas déformer la justice. La suite du texte se poursuit par un rappel contre l'idolâtrie et les punitions qu'encourent ceux qui la pratiquent. La Torah énonce ensuite les règles pour la nomination d'un roi lorsque les Bné-Israël seront installés dans le pays. Ce dernier, ainsi que tout le peuple, devra se soumettre intégralement à la loi juive et ne devra jamais dévier de la Torah en prenant garde de s'éloigner de toute forme de sorcellerie pour ne se référer qu'aux prophètes. Vient ensuite la loi concernant la création de villes de refuge pour les personnes ayant commis un meurtre involontaire afin d'éviter de subir la vengeance de la famille du défunt. La paracha se conclut avec quelques règles concernant la guerre.

Dans le chapitre 17 de Dévarim, la torah dit :

יד/ כִּי-תָבֵא אֶל-הָאָרֶץ, אֲשֶׁר יְהוָה אֱלֹהֶיךָ נָתַן לָךְ, וַיִּרְשָׁתָהּ, וַיֵּשְׁבֶתָהּ בָּהּ; וְאַמְרַת, אֲשִׁימָה עָלַי מֶלֶךְ, כְּכָל-הַגּוֹיִם, אֲשֶׁר סְבִיבֹתַי:

14/ Quand, arrivé dans le pays qu'Hachem, ton Dieu, te donne, tu en auras pris possession et y seras bien établi, si tu dis alors: "Je voudrais mettre un roi à ma tête, à l'exemple de tous les peuples qui m'entourent"

טו/ שׁוּם מַשִּׁים עָלֶיךָ מֶלֶךְ, אֲשֶׁר יִבְחַר יְהוָה אֱלֹהֶיךָ בּוֹ: מִקָּרֵב אֶחָיִךָ, מִשִּׁים עָלֶיךָ מֶלֶךְ--לֹא תוּכַל לָתֵת עָלֶיךָ אִישׁ נָכְרִי, אֲשֶׁר לֹא-אֶחָיִךָ הוּא

15/ Place un roi, celui dont Hachem, ton Dieu, approuvera le choix: c'est un de tes frères que tu dois désigner pour ton roi; tu n'auras pas le droit de te soumettre à un étranger, qui ne serait pas ton frère.

טז/ רַק, לֹא-יִרְבֶּה-לוֹ סוּסִים, וְלֹא-יֵשִׁיב אֶת-הָעָם מִצְרַיִמָּה, לְמַעַן הִרְבּוֹת סוּסִים; וַיִּהְיֶה, אָמַר לְכֶם, לֹא תִסְפוּן לְשׁוּב בְּדָרֶךְ הַיָּגָה, עוֹד

16/ Seulement, il doit se garder d'entretenir

beaucoup de chevaux, et ne pas ramener le peuple en Egypte pour en augmenter le nombre, l'Éternel vous ayant déclaré que vous ne reprendrez plus ce chemin-là désormais.

יז/ וְלֹא יִרְבֶּה-לוֹ נָשִׁים, וְלֹא יִסּוּר לְבָבוֹ; וְנִכְסָף וְזָהָב, לֹא יִרְבֶּה-לוֹ מְאֹד

17/ Il ne doit pas non plus avoir beaucoup de femmes, de crainte que son cœur ne s'égaré; même de l'argent et de l'or, il n'en amassera pas outre mesure.

יח/ וְהָיָה כְּשִׁבְתוֹ, עַל כִּסֵּא מַמְלַכְתּוֹ--וַיִּכְתֹּב לוֹ אֶת-מִשְׁנֵה הַתּוֹרָה הַזֹּאת, עַל-סֵפֶר, מִלְּפָנָי, הַכֹּהֲנִים הַלְוִיִּם

18/ Or, quand il occupera le siège royal, il écrira pour son usage, dans un livre, une copie de cette doctrine, en s'inspirant des pontifes descendants de Lévi.

Dans leur premier sens de lecture, les interdits concernant le roi semblent mettre l'accent sur le besoin de le préserver de l'arrogance souvent inhérente à la fonction. Le roi d'Israël est un homme dont la mission est de représenter le Maître du monde et, à ce titre, l'orgueil n'est pas de mise. Une lecture plus approfondie laisse toutefois transparaître des informations supplémentaires. La formulation du premier interdit incombant au roi souligne un point important : il ne doit pas disposer de trop de chevaux, car cela risquerait de conduire le peuple à retourner en Égypte alors qu'Hachem a promis qu'il ne retournerait plus sur la route de l'Égypte. Nous comprenons alors un problème sous-jacent à la multiplication des montures pour le roi, celui de devoir se rendre à nouveau en Égypte. Avant d'aller plus loin, nous devons déjà nous interroger sur cette première affirmation. En quoi le fait d'acheter des chevaux à l'Égypte provoquerait une chute si importante au point de risquer de se retrouver à nouveau prisonnier de nos anciens tortionnaires ?

Par ailleurs, s'il s'agit d'interdire le commerce avec ce pays, pourquoi seul le cheval est mis en cause là où toute marchandise devrait se voir prohibée ?

Dans le même cheminement, nous pourrions nous interroger sur les deux autres lois exposées interdisant la multiplication des femmes et des fortunes. Même si, à nouveau, le sens premier semble tout indiquer, nous sommes contraints de nous demander pourquoi n'avoir pas interdit d'autres éléments du même ordre, comme par exemple un excès de tenues vestimentaires ou encore d'esclaves. Si la Torah focalise son attention sur ces précisions, elles se doivent de receler une profondeur plus grande encore que ne le suggère la simple lecture.

Tentons d'approfondir le sujet au travers d'un texte que nous avons déjà abordé.

La source de cet enseignement vient du verset suivant¹ :

וַיִּקְרָא הָאָדָם שְׁמוֹת, לְכָל-הַבְּהֵמָה וּלְעוֹף הַשָּׁמַיִם, וּלְכָל הַיַּיִת
הַשָּׂדֶה; וּלְאָדָם, לֹא-מָצָא עֹזֵר כְּנֶגְדּוֹ

1 Béréchit, chapitre 2, verset 20.

L'homme imposa des noms à tous les animaux qui paissent, aux oiseaux du ciel, à toutes les bêtes sauvages; mais pour lui-même, il ne trouva pas de compagne qui lui fût assortie.

Le Midrach² détaille un peu plus : « Lorsque l'homme fut créé, les anges dirent devant le Maître du monde : "Quelle est la nature de cet homme ?" Il leur répondit : "Sa sagesse dépasse la vôtre." Il leur présenta ensuite les animaux, les bêtes sauvages et les oiseaux, et leur demanda leurs noms, mais ils ne savaient pas. Il les amena alors devant Adam, qui les nomma un par un : "Celui-ci est un bœuf, celui-là un âne, celui-ci un cheval et celui-là un chameau. Et toi, quel est ton nom ?" lui demanda-t-il. Adam répondit : "Il me convient d'être appelé 'Adam', car j'ai été créé à partir de la terre (adama)." Et quand on lui demanda quel était son nom, il répondit : "Il est approprié pour toi d'être appelé 'Seigneur', car tu es le Seigneur de toutes tes créatures." »

Dans le langage saint, le nom n'est pas un qualificatif, il ne sert pas d'outil de désignation. Au contraire, le nom est la source profonde de l'entité qui le porte. Le Nézer Hakodech³ explique que l'utilisation authentique des lettres de la Torah est la source créatrice. C'est bien par la parole et donc par le maniement des 22 lettres qui composent l'alphabet, que le Maître du monde a créé l'univers. Les combinaisons des lettres permettent la formation de sources célestes à l'origine d'une manifestation terrestre. C'est là le secret de la mise en scène décrite dans Béréchit, dans laquelle Adam Harichone nomme chacune des créatures. La grandeur initiale de l'homme créé à l'image de Dieu lui offre la possibilité de cerner la source céleste de l'entité qui lui fait face et de la révéler sur terre. Adam n'appose donc pas un substantif sur les animaux se présentant à lui. Il achemine en réalité l'origine de leur existence dans notre dimension afin de la corréler à leur expression physique. Il n'y a alors rien d'étonnant à noter les propos de la Torah concernant les noms donnés aux animaux par Adam⁴ :

2 Béréchit Rabba, chapitre 17, paragraphe 4.

3 Sur le Midrach Rabba sus-mentionné.

4 Béréchit, chapitre 2, verset 19.

וַיִּצַר יְהוָה אֱלֹהִים מִן-הָאָדָמָה, כָּל-חַיַּת הַשָּׂדֶה וְאֵת כָּל-עוֹף הַשָּׁמַיִם, וַיָּבֵא אֶל-הָאָדָם, לְרֵאוֹת מֶה-יִקְרָא-לוֹ; וְכָל אֲשֶׁר יִקְרָא-לוֹ הָאָדָם נֶפֶשׁ חַיָּה, הוּא שְׁמוֹ

Hachem-Dieu avait formé de matière terrestre tous les animaux des champs et tous les oiseaux du ciel. Il les amena devant l'homme pour qu'il avisât à les nommer; et telle chaque espèce animée serait nommée par l'homme, tel serait son nom.

Littéralement, les mots en gras signifient « l'âme vivante » et par cela, la Torah souligne la descente de la source dans son récipient au travers de la nomination effectuée par Adam. Le premier homme a donc eu pour rôle de parfaire l'existence du règne animal, de lui donner pleinement vie.

Le **Ben Yéhoïada**⁵ approfondit plus encore ce sujet en soulignant le rôle de l'homme dans le perfectionnement de la création. Nous avons évoqué à plusieurs reprises l'idée d'une création volontairement incomplète et imparfaite dans l'optique d'associer l'action humaine à l'œuvre d'Hachem. Le Maître du monde a donc réalisé un ouvrage dans lequel se mêlent le bien et le mal et attend de l'homme d'opérer la séparation des deux opposés afin d'élever son œuvre dans une dimension supérieure. C'est là le rôle tenu par Adam au moment de nommer les animaux. En provoquant l'expression de leur source directement sur terre, Adam a opéré un immense Tikoun en supprimant tous les défauts encore présents dans les espèces animales au moment de leur création. Il s'agit là du sens profond de l'absence de nourriture animale dans le régime alimentaire d'Adam, tant il n'avait plus d'intérêt à intervenir sur une espèce pour laquelle la perfection était déjà de mise. Malheureusement, la faute commise par le premier homme va à nouveau altérer le statut des animaux, leur restituant des imperfections à supprimer.

Pour en revenir à la capacité d'Adam d'accéder à l'essence de l'existence de ces créatures, le **Sfat Emet**⁶ explique qu'Adam est associé à la source réunissant toutes les autres, une origine surplombant toute la création physique. Il est donc

⁵ Traité 'Houline, page 42a.

⁶ Parachat Vayakel, année, 657. Voir également le 'Arvé Na'hal sur Parachat Ekev à ce propos.

à même, bien plus que les anges, de déceler l'essence de chaque constituant de ce monde dans la mesure où il s'agit d'un élément dont il dispose lui-même. Nous comprenons alors la requête du Maître du monde de voir Adam attribuer un nom aux animaux. Comme nous le disions, par cette entreprise, le premier homme élève la créature et son espèce en ciblant la source positive enfouie au fond de son âme. En contemplant l'animal, Adam établit une corrélation avec sa propre source de vie qu'il élève afin de faire résonner les deux existences. Ainsi, en atteignant un état supérieur, Adam conduit l'animal à se hisser à un palier d'existence plus intense, plus noble. Ce mécanisme permet à la bête de se débarrasser des défauts, des imperfections et impuretés encadrant son existence. Autrement dit, Adam décèle dans l'animal la qualité céleste commune qu'il partage avec lui. En raffinant son propre état, sa propre dimension, Adam élève avec lui l'animal détenteur de cette caractéristique.

Cela nous conduit à comprendre un enseignement supplémentaire de nos sages⁷ : « Si la Torah n'avait pas été donnée, nous aurions appris la modestie du chat, l'interdiction du vol de la fourmi et l'interdiction des relations interdites de la colombe ». Il existe de nombreux autres exemples éparpillés dans le Talmud où les sages décèlent une qualité de laquelle nous aurions pu apprendre des animaux. De façon plus générale, nous constatons que Yaakov a béni ses enfants en comparant certains d'entre eux à des animaux. Une question se pose alors : si nous pouvions nous passer de la Torah pour atteindre ses enseignements, en quoi la Torah est-elle nécessaire ? Pourquoi ne pas se suffire de l'observation de la nature pour atteindre la sagesse ?

La réponse provient de ce que nous évoquions. En l'état, les animaux, même s'ils disposent de qualités nobles, n'ont pas atteint la perfection qu'ils connaissaient à l'époque d'Adam Harichone. En d'autres termes, se mêlent à leur aspect vertueux toutes les sources du mal de la création et il devient difficile, voire dangereux, d'apprendre d'eux sans prendre le risque d'être influencé par un aspect négatif de leur composition. Comme pour Adam Harichone avant sa faute,

⁷ Traité 'Irouvine, page 100b.

contempler les animaux devait permettre d'élever l'humanité, d'en tirer des perles de sagesse, mais l'impureté les ayant contaminés, le risque encouru ne vaut pas la peine d'être pris, car dorénavant notre âme risque de se détourner. La Torah se substitue donc à cette démarche en révélant directement le bien, la noblesse sans avoir à franchir toutes les couches d'impureté de la matière.

Cela nous amène à analyser un détail aussi surprenant qu'extraordinaire. Comme nous le savons, chaque femme mariée doit se rendre au Mikvé après la période de séparation conjugale. Nos sages soulignent qu'après sa sortie du Mikvé, il est important que la femme ne contemple pas une créature impure, sans quoi, il serait convenable qu'elle se trempe à nouveau. Notons que cela ne s'applique qu'à la première chose sur laquelle la femme porte son regard en sortant de l'eau. De fait, de nos jours où une femme juive se tient à ses côtés pour s'assurer de la bonne procédure du Mikvé, aucun problème n'est envisageable car ainsi, cette femme sera la première qu'apercevra celle qui se trempe dans l'eau⁸. À ce titre, le **Rokéa'h**⁹ écrit : « *Si une femme se trempe au Mikvé et croise un chien ou un âne, il faut qu'elle retourne se tremper afin que son enfant ne soit pas aussi laid qu'un chien ou bête comme l'est le cœur de l'âne, ou encore un ignorant de la Torah. C'est à ce titre que le Talmud rapporte¹⁰ que Rabbi Yo'hanan s'asseyait à la porte du Mikvé afin que les femmes le croisent en sortant et engendrent une descendance lui ressemblant. Cependant, si la femme croise un cheval en sortant, elle peut s'unir à son mari sans avoir à retourner au Mikvé, car au contraire, ses enfants seront beaux, diminueront leur sommeil comme le cheval, leurs paroles seront écoutées et ils inspireront la crainte aux autres créatures...* ».

Avant d'aller plus en avant sur les propos évoqués, précisons que Rabbi Yo'hanan était un illustre maître dans l'esprit duquel aucune pensée malpropre ne se mêlait. En d'autres termes, sa présence auprès des Mikvé n'était nourrie d'aucune intention désobligeante, bien au contraire, comme

le soulignent les commentaires, Rabbi Yo'hanan ne les voyait même pas. D'une part parce qu'il s'affairait à son étude sans prêter attention à son entourage et d'autre part parce qu'il se plaçait de sorte à être vu sans pour autant voir.

Revenons maintenant à la dernière affirmation avancée par le **Rokéa'h**. Commençons par nous interroger sur le fondement des propos du maître. Pourquoi la première vision de la femme au sortir du Mikvé est-elle si importante et comporte-t-elle tant de conséquences ? Plus encore, si nous comprenons que contempler un chien ou un âne puisse conduire à la conception d'enfants porteurs de défauts, pourquoi ne serait-ce pas le cas pour le cheval, étant un animal tout aussi impur que les deux autres ?

Au vu de notre développement, nous pouvons envisager une réponse. Comme nous l'avons expliqué, les animaux impurs disposent d'une couche de force négative, dont la contemplation peut affecter l'âme. Cette empreinte risquant de polluer la pureté de l'esprit peut avoir des répercussions sur le produit de la néchama. En s'unissant, les âmes fournissent la vie, et impactée par une vision empreinte d'impureté, l'âme de la femme peut influencer négativement la conception de l'enfant.

À ce titre, le Talmud enseigne¹¹ : « *Six choses ont été dites à propos du cheval : il aime la débauche, il aime la guerre, son esprit est hautain, il méprise le sommeil, il mange beaucoup mais évacue peu et certains ajoutent : il cherche même à tuer son maître pendant la guerre* ». De toute la citation, seule une qualité est mise en avant, celle de restreindre le sommeil comme le souligne le **Rokéa'h** visant par là, l'espoir pour l'enfant de pouvoir s'adonner à l'étude la nuit. Le reste des attributs est par contre à l'évidence négatif. Pourquoi alors glorifier la vue du cheval après le Mikvé ? Il n'est finalement pas différent des autres animaux disposant de caractéristiques positives entourées de grands défauts ?

La première caractéristique des six évoquées par nos sages concernant le cheval est la débauche. Il est intéressant de noter que

8 Pour plus de détails à ce sujet, consulter le Yalkout Taara, chapitre 198 et 199 sur les lois de d'obstruction et du bain rituel, page 572, Halakha 123.

9 Simane 317, page 220.

10 Traité Brakhot, page 20a.

11 Traité Pessa'him, page 113b.

l'Égypte est appelée par la Torah¹² « *la nudité de la terre* » afin de mettre l'accent sur le penchant dépravé du pays. Cela est d'ailleurs appuyé par la remarque de **Rachi**¹³ au moment où Pharaon renvoie Avraham de son pays en lui disant :

לָמָּה אָמַרְתָּ אֲחֵתִי הוּא, וְאַקַח אֹתָהּ לִי לְאִשָּׁה; וְעַתָּה, הִנֵּה אֲשַׁתְּךָ קַח וְלֵךְ

Pourquoi as-tu dit: 'Elle est ma sœur', de sorte que je l'ai prise pour moi comme épouse? Or maintenant, voici ta femme, reprends-la et retire-toi.

Le maître commente : « *Reprends-la et retire-toi : Tandis qu'Avimèlekh lui dira¹⁴ : "Voici mon pays devant toi [à ta disposition] !" Pharaon lui a dit, en revanche : "Va, ne reste pas dans mon pays, car les Égyptiens sont gens de mauvaises mœurs !" ainsi qu'il est écrit : [ces Égyptiens...] dont la lubricité égale celle des chevaux.* »

Cela nous amène à une remarque extraordinaire. Le **Yisma'h Moshé**¹⁵ apporte une réflexion en se basant sur l'analyse du **Chla'h Hakadoch** de l'échange entre Yaakov et Ra'hel qui se plaignait de n'avoir pas d'enfant. La Torah rapporte à ce titre¹⁶ :

א / וַתֵּרָא רַחֵל, כִּי לֹא יֵלְדָה לְיַעֲקֹב, וַתִּקְנֶנָּה רַחֵל, בְּאֶחָתָהּ; וַתֹּאמֶר אֶל-יַעֲקֹב הִבָּה-לִּי בְנִים, וְאִם-אֵין מִתָּה אֲנֹכִי

1/Ra'hel, voyant qu'elle ne donnait pas d'enfants à Yaakov, conçut de l'envie contre sa sœur et elle dit à Yaakov." Rends moi mère, autrement j'en mourrai !"

ב / וַיַּחַר-אֵף יַעֲקֹב, בְּרַחֵל; וַיֹּאמֶר, הֲתַחַת אֲלֵהִים אֲנֹכִי, אֲשֶׁר-מִנַּע מִמֶּנּוּ, פְּרִי-בֶטֶן

2/Yaakov se fâcha contre Ra'hel et dit: "Suis-je à la place de Dieu, qui t'a refusé la fécondité ?"

Le **Chla'h Hakadoch** explique l'attitude de Ra'hel en rapport avec l'explication de nos maîtres des propos de Chlomo Hamelekh¹⁷ : « *laisse-moi voir ton visage, entendre ta voix* ». Ces derniers mots cités viennent ici insister sur le désir du Maître du

monde d'entendre les prières des justes. Pour cette raison, Il a fait en sorte de rendre les matriarches stériles pour que leurs époux sollicitent la miséricorde divine. Se voyant incapable d'enfanter, Ra'hel se tourne vers Yaakov afin qu'il intensifie ses supplications et ouvre la porte à un enfantement. Toutefois, elle commet une erreur de jugement, comme Yaakov va le lui expliquer.

La Guémara¹⁸ enseigne : « *Quiconque vit en Israël ressemble à une personne ayant un Dieu, mais celui vivant en dehors d'Israël est considéré comme n'ayant pas de Dieu* ». Une des explications fournies à cet enseignement fait référence à l'existence d'intermédiaires dans nos prières. Chaque nation du monde est régie par un ange chargé de la représenter dans le ciel, à l'exception d'Israël qui se place sous la dépendance directe du Maître du monde. En fonction de notre localisation, nous sommes alors sous une gestion différente : en Israël, Hachem gouverne directement tandis qu'en dehors de ce pays, les anges se positionnent entre nous et Dieu. Nos prières sont donc préalablement transmises aux anges des nations d'où l'expression des sages « *celui vivant en dehors d'Israël est considéré comme n'ayant pas de Dieu* ».

Yaakov se sert de ce principe pour démontrer l'erreur de Ra'hel. Au moment des faits, Yaakov et sa famille n'ont pas encore atteint la terre sainte et se trouvent à l'extérieur. Ils sont donc naturellement sous gouvernance étrangère et leurs prières sont préalablement canalisées par ces anges. Il ne fait alors plus sens d'estimer qu'Hachem désire la prière des justes et d'y déceler la raison de la stérilité de Ra'hel. Ceci est d'ailleurs parfaitement inscrit dans la réponse de Yaakov lorsqu'il dit « *הֲתַחַת אֲלֵהִים Suis-je à la place de Dieu* ». Comme bien souvent, la traduction est contextuelle et bride les détails. Le mot « *הֲתַחַת - Hata'hat* » signifie littéralement « *en dessous* ». La question posée par Yaakov est donc très différente et stipule « *Suis-je en dessous de Dieu* » pour pouvoir lui prier directement ? Le fait de leur présence en dehors d'Israël empêche Yaakov de prier directement à Hachem et dès lors la stérilité de Ra'hel ne peut pas s'expliquer par l'absence de prières de Yaakov. Israël est donc le seul endroit où Hachem reçoit directement nos

12 Béréchit, chapitre 42, verset 9.
 13 Béréchit, chapitre 12, verset 19.
 14 Béréchit, chapitre 20, verset 15.
 15 Béchala'h, chapitre 20.
 16 Béréchit, chapitre 30.
 17 Chir Hachirim, chapitre 2, verset 14.

18 Traité Kétouvat, page 110b.

téfilot.

À ce titre, nos sages rapportent¹⁹ que l'ange d'Égypte était littéralement à la poursuite des Hébreux pour tenter de les récupérer. Le Midrach ajoute d'ailleurs à propos du verset²⁰ : « " *A une cavale, attelée aux chars de Pharaon, je te compare, mon amie. " Que signifient les mots : " je te compare, mon amie. " ? Cela t'apprend que les vagues ressemblaient à des juments, et les Égyptiens mécréants à des chevaux. Elles courraient après eux jusqu'à les avoir noyés dans la mer. » ». Le maître explique alors que l'apparition des chevaux est ici une allusion à l'ange des Égyptiens dont la manifestation s'est faite au travers d'une image de cheval. C'est sans doute la raison pour laquelle les Égyptiens ont couru à l'encontre des vagues car ils pensaient y voir l'ange chargé de les représenter, quel meilleur augure ? En disant dans la Chirah²¹ : « *cheval et cavalier, il les a lancés dans la mer* », la Torah nous révèle que le Maître du monde a non seulement noyé les soldats égyptiens, mais qu'Il s'est également chargé de jeter l'ange de l'Égypte à terre²² pour lui retirer sa domination locale.*

Partant du principe que l'élément céleste incarnant le cheval n'est autre que l'ange de l'Égypte vaincu au moment de la traversée de la mer, nous comprenons que cet événement a fortement réduit l'impact négatif de cette entité. Naturellement, sur terre cela provoque une répercussion importante sur l'animal correspondant. Les forces impures entourant le cheval sont maintenant réduites. Nous ne pouvons toutefois pas affirmer qu'elles aient totalement disparu dans la mesure où les fautes commises par la suite ont empêché une réparation totale. Seulement, au moment où une scène similaire à l'ouverture de la mer est reproduite, alors une conséquence se met en place. En effet, la mystique souligne que dans les faits, il n'y avait pas de véritable besoin pour Hachem de conduire les Hébreux dans la mer. Les Égyptiens auraient très bien pu périr d'une autre façon. Une des raisons profondes avancées pour justifier cette traversée, est d'immerger les Hébreux dans les

eaux de la mer. Cette immersion a parallèlement causé la mort des Égyptiens, car il s'agit d'un sujet commun. Durant tout le temps passé en Égypte, les Bné-Israël ont été impactés et imprégnés par l'impureté locale. Afin de retirer cette émanation négative, Hachem a conduit le peuple à vivre l'expérience du Mikvé. En entrant dans les eaux, les Hébreux voient la suppression de leurs oppresseurs précisément car ils incarnent le mal dont il faut se débarrasser. Le passage par la mer est littéralement comparable à celui d'une femme se trempant dans le Mikvé. Précisément à cet instant de l'histoire, le « cheval » que représente l'ange de l'Égypte, a perdu ses forces impures. C'est sans doute la raison pour laquelle, au moment où la femme sort du Mikvé, la vision du cheval ne l'impacte qu'au travers de son aspect positif. Certes, comme tous les animaux, cette espèce dispose encore aujourd'hui d'une couche d'impureté. Toutefois, les brefs instants suivant l'immersion de la femme, reproduisent la suppression des forces négatives, et offrent un accès immédiat à la qualité profonde contenue dans cette espèce. D'où l'espoir de voir naître des individus capables de se priver de sommeil pour étudier la Torah.

Tous ces éléments nous permettent d'entrevoir une réponse à nos questions concernant les interdits visant le roi d'Israël. Nous nous demandons pourquoi la multiplication des chevaux était si dangereuse et surtout en quoi risquait-elle de conduire à nouveau les Bné-Israël en Égypte. Comme nous venons de le voir, le cheval incarne l'essence même de l'Égypte, allant jusqu'à caractériser la débauche y régnant. Depuis le déclin de cette nation détruite lors de la sortie d'Égypte, les forces en vigueur sont drastiquement réduites justifiant de pouvoir disposer de chevaux, mais avec une limite, avec une distance. En multipliant le contact avec cette source céleste, le risque de trébucher augmente et permettrait une résurgence des énergies en question. Dans cette optique, les Égyptiens disposeraient alors du pouvoir de remettre la main sur Israël comme c'était le cas avant qu'Hachem ne noie le cheval et le cavalier dans la mer.

Nous comprenons alors pourquoi les deux autres interdits concernent la multiplication

19 Chémot Rabba, chapitre 21, paragraphe 5.

20 Chir Hachirim, chapitre 1, verset 9.

21 Chémot, chapitre 15, verset 1.

22 Chémot Rabbah, , chapitre 23, paragraphe 14.

des femmes et des fortunes. Là encore, cela fait suite à notre propos justifiant le risque de voir les forces égyptiennes retrouver leur pleine puissance et alors répandre la débauche et la luxure qu'ils connaissaient jadis, 'has véchalom.

L'ensemble de notre propos est condensé dans l'erreur commise par le roi Chlomo. La Torah critique lourdement le fils de David pour avoir justement transgressé ces trois lois. Cependant, le Talmud²³ précise : « *quiconque dit que Chlomo a fauté se trompe !* ». Par cela, les maîtres nous expriment une notion importante. Certes, la Torah dénonce l'erreur de Chlomo, mais sa faute n'est vraie qu'à son niveau. Si nous la jugeons naïvement, à notre simple échelle de valeur, alors à l'évidence nous ne serons pas à même de la qualifier tant pour nous il s'agirait d'un acte quelconque. Chlomo a véritablement commis une erreur, mais à une échelle si fine que nous ne pourrions la percevoir si ce n'était la Torah pour la mettre en évidence. De par sa stature, la Torah critique le personnage comme s'il avait commis une lourde faute et met son acte à égal d'un des nôtres. Cependant, l'erreur n'est pas celle que nous pensons.

L'intention véritable de Chlomo en épousant toutes ses femmes était similaire à celle d'Adam Harichone au moment de sa faute. En effet, **Rabbénou Tsadok HaCohen**²⁴ révèle que Chlomo cherchait à accomplir la réparation intégrale de la création en incluant la sphère non-juive. Dans cet objectif, il s'est lié avec une représentante des différents pays afin d'élever son âme et par là même inclure toutes les nations et leur faire connaître leur Tikoun dans l'espoir de récupérer toutes les étincelles de pureté enfouies en elles. Bien que l'objectif soit noble, il demeure risqué, rien ne garantissant sa réussite. En cas d'échec, au lieu de conduire l'obscurité vers la lumière, il se peut que les forces du mal l'emportent, bridant l'éclat du bien.

Parmi les épouses du Roi Chlomo se trouvait la fille de Pharaon. Le choix du fils de David est nourri par ce que nous venons d'expliquer, la

volonté de compléter la création du monde en retirant tous les résidus impurs. Comme nous le savons, un grand nombre d'individus est mort durant la plaie de l'obscurité car ils n'étaient pas prêts à sortir. L'emprise du mal à leur égard était trop grande et il fallait attendre une plus grande réparation pour pouvoir les extraire. C'est ce que vise la fin des temps dans un contexte global. À ce titre, le roi Chlomo espère supprimer toute trace de l'emprise égyptienne et c'est précisément sur cela que se joue la scène. Le Midrach²⁵ rapporte : « *Que fit la fille de Pharaon ? Elle étendit une sorte de tenture au-dessus de lui (au-dessus de son lit) et y fixa toutes sortes de pierres précieuses et de perles, qui brillaient comme des étoiles et des constellations. Et chaque fois que Chlomo voulait se lever (se réveiller de son sommeil), il voyait ces étoiles et constellations (et pensait qu'il faisait encore nuit), et il continuait de dormir jusqu'à la quatrième heure* ».

La confrontation se joue sur le sommeil, cette qualité précisément issue du cheval. Là où Chlomo cherche à retirer les dernières forces de l'entité céleste égyptienne, la fille de Pharaon tente par tous les moyens de les renforcer. Ainsi, elle empêche le roi Chlomo d'accéder à l'aspect positif de cette source, et le maintient ainsi exclusivement au contact de son aspect négatif afin de nourrir les forces du mal. La Torah accuse le fils de David d'avoir multiplié les chevaux. Cela traduit dans le sens profond l'idée d'avoir accru les forces égyptiennes. De fait, l'accusation s'étendra également à la débauche et à la luxure par la multiplication des épouses et des fortunes. Cela résulte de la résurgence de la force égyptienne nourrie par la débauche. Au lieu de l'affaiblir, la démarche de Chlomo se solde par un échec et de fait par un accroissement du mal.

Ce développement démontre s'il le fallait encore, à quel point nous ne nous doutons pas des détails sous-jacents à chaque événement de l'histoire. De la sortie d'Égypte à une simple règle régissant l'attitude du roi d'Israël, la Torah recèle une profondeur sans limite. Chaque détail compte et nous ne pouvons nous permettre d'en négliger aucun. Puisseons-nous accorder à l'ensemble de cette merveilleuse Torah, l'importance qui lui revient afin de la pratiquer de la plus méticuleuse des façons, *amen véamen*.

Chabbat Chalom.

23 Traité Chabbat, page 56b.

24 Réssissé Laïla, note 20.

25 Bamidbar Rabba, chapitre 10, paragraphe 4.

ים של תורה Yam Chel TORAH

Conférence, Édition & Diffusion de Torah aux Francophones

Yamcheltorah c'est près de 300 vidéos en ligne et d'articles de Torah diffusés chaque semaine sur internet, 5 livres sur la Paracha déjà parus et distribués gratuitement en France et en Israël, une Hagada commentée et illustrée accessible à tous, un podcast quotidien d'halakha, des conférences toutes les semaines, et l'espoir de multiplier encore les projets avec une étude sur les prophètes ainsi que de nombreuses autres éditions d'ouvrages gratuits à prévoir...

Dynamisez votre table de Chabat

avec

la Collection TOME 1



Berechit

Chémot

Vayikra

Bamidbar

Dévarim

Téléchargez notre Application

disponible sur

iphone & android



Yam Chel Torah

Retrouvez les Chiourim

sur
Youtube / Facebook

& Yamcheltorah.fr



Flashez le QR code ci-contre à l'aide de votre smartphone pour faire un don. Merci!!

**DEVENEZ
PARTENAIRES**

**SOUTENEZ L'ASSOCIATION
EN ENVOYANT UN DON EN LIGNE**